

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LES LISTES ?

Les élections européennes se dérouleront dimanche 9 juin. À Alès, 28 bureaux de vote accueilleront les électeurs de 8h à 18h. Pour participer à cette échéance, encore faut-il être inscrit sur les listes électorales. Vous avez jusqu'au 3 mai pour vérifier et effectuer vos démarches.

Un déménagement ? Cela fait longtemps que vous n'avez pas voté ou que vous n'avez pas reçu de carte électorale à votre domicile ? L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique (sauf pour les nouveaux majeurs) lorsqu'on effectue les démarches de changement d'adresse classiques après un déménagement... La première chose à faire est donc de vérifier son inscription sur les listes électorales. Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur la plateforme service-public.fr.

En vue de participer aux élections européennes le 9 juin, il ne vous reste plus que quelques jours pour procéder à votre inscription sur les listes électorales le cas échéant : jusqu'au mercredi 1^{er} mai 2024 en passant par le site www.service-public.fr ou jusqu'au vendredi 3 mai 2024 en vous rendant en mairie (remplissez les formulaires disponibles sur ales.fr, rubrique "Mes démarches").

À Alès, conformément à la loi (article L.19 II et III du Code électoral), la commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales se réunira jeudi 16 mai 2024 à 14h, à l'ATOME (rue Michelet, Alès).